



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.607**

Séance publique du

18 novembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20131118-35633- DE-1-1_0
Date de signature : 21/11/13
Date de réception : jeudi 21 novembre 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

OBJET : EXONÉRATION DE L'ABONNEMENT DES FORAINS DES MARCHES DE LA VILLE

Le 18/11/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 12/11/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Odile BONTHOUX à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Jean CHORRO à Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Martine FENESTRAZ à M. Gerard DELOCHE, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI

Excusés sans pouvoir :

M. Lucien AMBROGIANI, Madame Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, M. Héliot BRAMI, Mme Michèle JONES, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Jules SUSINI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Prévention et Sécurisation
& Services aux Publics

Direction Gestion de l'Espace Public

Service Gestion Réglementaire & Financière
LG/96-88RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 18/11/13

RAPPORTEUR : M. Jules SUSINI

-

Nomenclature : 3.5 Autres actes de gestion du domaine public**Politique Publique** : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**OBJET** : EXONÉRATION DE L'ABONNEMENT DES FORAINS DES MARCHES DE LA
VILLE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Comme vous le savez, les abonnés des marchés de la Ville d'Aix-en-Provence doivent s'acquitter d'un abonnement mensuel correspondant au métrage qui leur est attribué.

Comme le prévoit le règlement général des marchés, quelque soit le motif d'absence des commerçants non sédentaires (maladie, congés maternité etc), les droits d'emplacement restent dus.

Cependant, la Direction est régulièrement saisie par des abonnés dont l'absence a été justifiée par des motifs importants accompagnés de certificats médicaux ;

Afin de répondre humainement à ces requêtes, dans cette période accentuée de crise économique, je vous propose d'exonérer, à titre exceptionnel, les commerçants non sédentaires qui n'ont pas pu exercer leurs activités sur les marchés durant quelques mois pour des raisons de santé justifiées.

Abonnés	Marchés fréquentés	Droit d'emplacement mensuel	Durée de la cessation d'activité	Montant de l'exonération
Valérie FHAL	Cours Mirabeau & Peyresc	105,00 €	4 mois (de janvier à avril 2013)	420,00 €
Dalila SEBIH	Encagnane	157,50 €	2 mois (mai et juin 2013)	315,00 €
Patrick ROCHE	Richelme	102,00 € en 2012	2 mois au titre de l'année 2012 (novembre et décembre)	1 044,00 €
		105,00 € en 2013	8 mois au titre de l'année 2013 (de janvier à août)	
David PARIENTI	Cours Mirabeau & Peyresc	102,00 € en 2012	4 mois en 2012 (septembre à décembre)	828,00 €
		105,00 € en 2013	4 mois en 2013 (janvier à avril)	
TOTAL :				2 607,00 euros

Si la Ville décide d'exonérer les commerçants non sédentaires mentionnés ci-dessus pour la période d'absence des marchés justifiée par des certificats médicaux, le manque à gagner s'élèverait à : 2 607,00 €.

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** une exonération des droits d'emplacement des marchés pour les abonnés mentionnés ci-dessus pour un montant total de 2 607 euros.

2013.607 - EXONÉRATION DE L'ABONNEMENT DES FORAINS DES MARCHES DE LA VILLE

Présents et représentés	: 48
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 48
Pour	: 48
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/11/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**